

DEPARTEMENT  
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BOULOGNE SUR MER

## COMMUNE DE COLEMBERT

62142

CANTON DE  
DESVRES

*Le 21 novembre 2023*

Téléphone : 03.21.33.30.88

e-mail : [communedecolembert@wanadoo.fr](mailto:communedecolembert@wanadoo.fr)

site internet : [www.colembert.fr](http://www.colembert.fr)

### INFORMATIONS MUNICIPALES

#### Retour d'informations

Afin de pouvoir effectuer les démarches administratives : demande de classement en catastrophe naturelle par exemple, **il convient de nous informer systématiquement** des difficultés que vous rencontrez.

Les événements climatiques du mardi 14 novembre ont causé des dommages dans plusieurs logements.

**Nous avons essayé de joindre des habitants mais nous ne disposons malheureusement pas des bonnes informations téléphoniques !**

Afin de pouvoir vous informer en temps réel nous vous demandons de bien vouloir renseigner la fiche ci-jointe.

**Nous utiliserons désormais la communication informatique pour vous informer entre autres de l'acceptation du classement de la commune en catastrophe naturelle.**

**Vous retrouverez les informations sur le site internet de la commune [www.colembert.fr](http://www.colembert.fr)**

## **Horaires et Permanences de la Mairie**

**Ouvert au public :**

- le mardi : de 14h00 à 17h30
- le mercredi : de 09h00 à 12h00
- le vendredi : de 14h00 à 18h30
- 

Monsieur Etienne MAES, Maire, reçoit le vendredi de 16h00 à 18h30 et sur rendez-vous.

## **Horaires d'Ouverture de l'Agence Postale Communale**

L'Agence Postale Communale située, 27 rue Principale est ouverte au public

*Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30*

Contact téléphonique : 03 21 30 19 18

## **Horaires d'Ouverture de la Bibliothèque**

**Le mercredi : de 9h30 à 12h30**

**Le vendredi : de 16h00 à 19h00**

**Le samedi : de 10h00 à 12h00**

Nous recherchons des bénévoles qui acceptent de donner du temps pour renforcer l'équipe à assurer l'accueil et participer à l'organisation du service. N'hésitez pas, même si vous ne disposez que de peu de temps !

## **Vitesse**

Afin d'assurer la sécurité de tous, nous vous rappelons de respecter la limitation de vitesse dans l'ensemble des rues du village.

## **Propreté des trottoirs de la Commune**

Les trottoirs de la commune sont réservés à la circulation des piétons.

Le stationnement permanent des véhicules automobiles est proscrit.

Nous demandons aux promeneurs accompagnés d'animaux domestiques de surveiller leurs animaux, de collecter et de déposer les excréments dans les poubelles afin de préserver les lieux.

## **Vigilance**

Nous déplorons la recrudescence des cambriolages dans notre village.

Pour essayer de mettre un terme à ces méfaits nous comptons sur la vigilance de chacun.

N'hésitez pas à relever l'immatriculation du véhicule suspect et à signaler aussitôt les faits aux forces de l'ordre.

L'action collective nous aidera à maintenir la sécurité de tous.

Pour rappel tel de la brigade de Desvres 03.21.91.70.17 ou le 17 ou par mail :

[cob.desvres@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.desvres@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

## **Calendrier des fêtes**

**Samedi 2 et Dimanche 3 décembre : téléthon**

**Dimanche 3 décembre : marché de Noël du CLEA**